

Réunion du Comité syndical du mercredi 1^{er} juillet 2015

Présents :**Membres du comité syndical:**

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Elisabeth AUBRY, Déléguée de la commune de Fougerolles
- Corinne BONNARD, Conseillère départementale
- Colette CLERC, Suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Jacqueline COQUARD, Suppléante pour la commune de Villersexel
- Arnaud DEMONET, Suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt Gésincourt
- Edwige EME, Conseillère Départementale
- Mireille LAB, Conseillère Départementale
- Jean-Paul MAUNY, Déléguée de la C.C des 4 Rivières
- Eric NEDELEC, Délégué de la commune de Lure
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Nathalie WATBLED, Suppléante de la commune de Lure
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental

Non membres du comité syndical :

- Alexandra BERÇOT, représentante syndicale FO-EDM70
- Sophie ELERT, représentante syndicale FO-EDM70
- Fabrice CREUX, directeur de l'ADDIM
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Daniel ROLLET, adjoint su secteur de Lure
- Claude GALLORINI, adjoint du secteur de Luxeuil les Bains Viviane IVOL, directrice du service culturel du Conseil général
- Anne MILLET, adjointe du secteur de Gray

Excusés :**Membres du comité syndical :**

- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Frédéric BURGHARD, Conseiller Départemental
- Joëlle CLERC, Déléguée des communes de Pesmes et Marnay
- Claudy CHAUVELOT DUBAN, Conseillère Départementale
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Carmen FRIQUET, Conseillère Départementale
- Bruno GAUCHON, Délégué pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Valérie HAENEL, Conseillère Départementale
- Raoul JUIF, Conseiller Départemental
- Yves KRATTINGER, Conseiller départemental, Président du Conseil départemental
- Marie-Madeleine LEONARD, Déléguée de la Commune de Luxeuil-les-Bains
- Marie-Françoise MIALLET, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Gérard PELLETERET, Conseiller Départemental
- Jean-Marie SIBILLE, Délégué de la CC Terres de Saône
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Frantz THOMAS, Délégué de la C.C. Val de Gray
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais

Non membres du comité syndical:

- Viviane IVOL, directrice des affaires culturelles
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

La Présidente, Isabelle ARNOULD ouvre la séance à 18 H.

1. DELIBERATIONS

Tarifs des familles pour l'année scolaire 2015-2016

Mme Arnould indique qu'une nouvelle grille des tarifs est proposée au vote. D'une part, la grille des tranches du quotient familial a été revue en s'inspirant de celle appliquée par le Département. Elle est conforme à ce qui se pratique dans d'autres structures, la calcul du quotient familial est expliqué aux usagers. D'autre part, une baisse importante des tarifs sur les tranches 1 et 2 a été effectuée (de l'ordre de moitié), une baisse des tarifs symbolique sur les tranches 3 et 4 a également été effectuée. En revanche les tranches 5 et 6 n'ont pas été modifiées. L'estimation financière de l'impact a été évaluée à 10 000 € de recettes en moins qui seront absorbées par la suppression des 4 postes de contractuels qui a été estimée à 30 000 €.

Mme AUBRY demande si on ne pourrait pas envisager de faire payer l'instrument supplémentaire au même tarif que le 1^{er} instrument afin de dégager des recettes supplémentaires. Mme AUBRY demande également si on connaît le montant et le nombre d'élèves qui pratiquent plusieurs instruments. Mme MARTINEZ lui répond que le nombre d'élèves qui pratiquent 2 instruments n'est pas très élevé. En effet, pratiquer un instrument n'est déjà pas très facile pour les élèves et les familles au niveau organisationnel donc 2 instruments cela devient encore plus compliqué. Mme MARTINEZ propose d'effectuer une réponse par mail en même temps que l'envoi du compte-rendu à l'ensemble des membres concernant l'impact budgétaire et le nombre d'élèves.

- La grille des tarifs familles pour l'année 2015-2016 est adoptée à l'unanimité.

Tarifs de mise à disposition des enseignants 2015-2016 pour les partenaires

M. MAUNY demande si les tarifs sont stables par rapport à l'an dernier.

Mme ARNOULD répond qu'ils sont inchangés.

Mme AUBRY demande s'il est possible d'indiquer sur ces tarifs la gratuité pour les collectivités dans le cas des présentations d'instruments par les enseignants. Mme AUBRY souhaiterait connaître également les tarifs pour les interventions dans le cadre des NAP.

Mme ARNOULD répond que c'est le même tarif que celui indiqué sur le tableau de mise à disposition des enseignants pour les pratiques amateurs.

- Les tarifs de mise à disposition des enseignants 2015-2016 pour les partenaires sont adoptés à la majorité - 1 abstention (Fougerolles)

Tarifs spécifiques (personnel EDM-ADDIM, location instruments etc...)

- Adoptés à l'unanimité

Demande de retrait de la commune de Plancher-Bas

Mme ARNOULD rappelle aux membres du Comité que c'est la 2^{ème} demande de retrait pour cette commune, elle a été refusée l'an dernier. La commune de Lure quant à elle n'a pas renouvelé sa demande de retrait.

La Présidente, à la demande de M. GAUCHON, membre délégué de Plancher-Bas, qui n'a pu être présent ce soir, lit son courrier adressé à l'ensemble des membres.

La principale raison est l'aspect financier, la facture a été multipliée par 10 depuis 2004.

Mme AUBRY demande si la commune de Plancher-Bas a effectué une démarche afin que la CC adhère à l'EDM et prenne ainsi en charge la participation financière.

Mme LAB, conseillère départementale et siégeant à cette communauté de communes indique qu'aucune demande n'a été effectuée à ce jour.

Mme AUBRY intervient afin d'effectuer la lecture de l'article de presse paru lors de la mise à l'ordre du jour du conseil municipal de Plancher-Bas de leur demande de retrait de l'EDM. Cet article fait part d'une procédure judiciaire qui serait engagée à l'encontre de l'EDM en cas de refus du retrait, Mme AUBRY trouve cette démarche très violente.

Mme ARNOULD répond que la presse ne relaie pas forcément les propos tenus de manière fidèle.

M. MAUNY indique qu'il souhaite attendre que la commune de Plancher-Bas effectue sa demande d'adhésion à l'EDM à la C.C. Il votera donc le refus de retrait de l'EDM de la commune en attendant.

Mme ARNOULD précise que c'est plutôt à l'EDM d'aller vers les CC et non aux villes seules car cela ne suffit pas pour les convaincre. La Présidente indique qu'elle ira rencontrer les élus de la CC de Rahin et Chérimont avec un projet culturel cohérent afin de leur faire une proposition de partenariat.

Mme Colette CLERC demande si cette démarche sera effectuée avec toutes les communautés de communes dont seule la ville est adhérente à l'EDM comme Villersexel.

M. WEYERMANN indique que le travail avec les CC est très compliqué et que cela dépend de l'ensemble des membres du Comité syndical, cela prendra du temps et du courage. L'objectif étant de faire baisser les coûts, pour cela il faut s'appuyer sur le collectif, travailler ensemble et en confiance. Il faut également arrêter de laisser porter des messages négatifs sur l'EDM car cela porte ombrage au travail collectif qui a été fait. Le vrai problème est : « Est-ce la solution de laisser sortir les collectivités qui le demandent de l'EDM avant que le travail de refonte ne soit entrepris ? ».

Mme LAB ajoute que cette demande de retrait intervient suite à la mise en place d'une nouvelle équipe municipale. Les questions sont posées partout et il existe un fort risque d'hémorragie.

Mme ARNOULD indique que ce travail sera long et difficile et que les résultats ne seront pas immédiats. La Présidente souhaite avoir un dialogue de franchise, les nouveautés seront peu visibles pour le moment, il faut que les maires lui fassent confiance.

Mme AUBRY demande si la CC ne peut pas faire un geste envers Plancher-Bas.

Mme LAB répond que cela ne pourrait être qu'un geste complémentaire en prenant la compétence de l'adhésion de l'EDM.

M. NEDELEC indique qu'au vu de la situation délicate à Lure et du risque d'hémorragie, la commune de Lure s'abstiendra pour le vote.

Mme ARNOULD ajoute que par le passé l'acceptation du retrait des collectivités était automatique. Mais aujourd'hui c'est différent, et il paraît difficile de laisser partir une collectivité.

- Vote pour la demande de retrait :

Pour le retrait : 1 voix (Jussey)

2 abstentions (Lure)

Contre le retrait : 11 plus 4 pouvoirs soit 15 voix.

Le retrait de la commune de Plancher-Bas est refusé à la majorité

Créations de postes à compter du 1^{er} septembre 2015

Mme AUBRY demande pour quelle raison un poste de 2h45 pour la harpe serait créé alors que la contrebasse est supprimée avec plus d'élèves.

Mme ARNOULD répond que d'une part pour la harpe comme pour le violon, il n'y a pas de frais de déplacement. D'autre part, lorsque le cursus des élèves sera achevé ces disciplines seront supprimées.

- Vote pour la création de 5 postes d'assistant d'enseignant artistique et d'un poste d'attaché qui reprendra les missions administratives du directeur notamment en terme de ressources humaines et de gestion financière.

1 abstention (Fougerolles)

Les créations de postes sont adoptées à la majorité.

Suppression du poste de professeur animateur chargé de direction et création d'un poste de professeur animateur.

Les responsables de secteur, présents aux côtés de Mme la Présidente seront missionnés sur du pilotage de projet, ils seront l'interface entre les écoles, les territoires, les élus et les enseignants. Cela fait partie de la mise en œuvre de la réforme. Par exemple, sur Luxeuil, une remise de diplômes dans une école privée de musique a été effectuée par des élus. Cela ne fait qu'accentuer la confusion entre les objectifs d'une école privée et ceux d'une école publique comme l'EDM. Il apparaît primordial de retrouver une légitimité et de se faire connaître.

Le professeur animateur sera missionné sur la conduite de projet de manière transversale sans aucune autorité hiérarchique sur le personnel de l'EDM.

- Vote à l'unanimité

Informations

- Démarche en cours sur la réforme de l'EDM

Mme ARNOULD indique que la démarche en cours de réforme est difficile notamment sur la partie financière. La Présidente ajoute qu'elle peut prendre comme illustration l'image d'un capitaine à la barre d'un grand navire qui prend l'eau et qu'à chaque fois qu'une brèche est colmatée, une autre se manifeste. La tâche est considérable, la Présidente a besoin du soutien des membres du Comité.

La gestion de l'EDM est complexe du fait des enseignants qui effectuent beaucoup de déplacement contrairement à une école municipale. La baisse des tarifs pour les familles est une 1^{ère} étape de la réforme. Il va falloir également travailler finement sur le budget 2016 et sur les prévisions futures. Une

rencontre sera organisée avec les maires et les présidents des collectivités adhérentes afin de leur expliquer le coût de l'EDM.

L'organigramme de l'EDM est remis à plat. Il s'agit de renforcer le rôle des responsables de secteur, du politique et de faire partie du futur pôle culturel du Département.

Fabrice CREUX indique qu'il faut que l'EDM ait une assise territoriale identifiée. Chaque bassin est porté par un responsable de secteur qui sera l'interface avec les associations, les élus et les enseignants. L'objectif est d'agir de façon collégiale avec la mise en place d'une direction collégiale transversale et solidaire. Les responsables de secteur seront porteurs de la pédagogie afin de préserver la qualité de l'enseignement et l'éthique de l'EDM en déclinant le projet pédagogique dans les territoires. L'administration se renforce, elle sera indépendante et aura un rôle d'alerte. Pour le moment, nous n'avons pas de vision sur ce que coûte l'EDM sur chaque antenne, un retour 10 ans en arrière sera nécessaire au niveau budgétaire afin de l'analyser finement et de comprendre à quel moment il a pu dérapé. Les 3 pôles, culturel, administratif et pédagogique doivent avancer en même temps et doivent s'échanger les informations.

Le dialogue avec les collectivités doit reprendre et il apparaît nécessaire de construire un projet culturel. Il s'agit de travailler ensemble à la pérennité de l'EDM qui doit redevenir un modèle.

Mme AUBRY observe que la discipline de la contrebasse est absente de l'organigramme.

Mme ARNOULD répond qu'il y a eu une levée de bouclier des familles et élèves de la classe de contrebasse afin de maintenir la discipline à l'EDM. Cela est parfaitement légitime et démontre une réelle capacité à se mobiliser, ce qui est positif. Cette décision a été prise car cette discipline pour 7 élèves en contrebasse et 5 élèves en basse électrique était démesurément onéreuse. Le poste a été créé à hauteur de 10 heures statutaires pour 6 heures 15 de cours et 2500 € de frais de déplacement annuel soit un coût annuel de 15000 €.

Mme AUBRY indique que cette somme n'est pas très élevée comparativement au budget annuel de l'EDM d'environ 1 600 000 €.

Mme ARNOULD répond que si l'on raisonne de cette manière on ne parviendra jamais à réaliser des économies et on va au-devant de dépenses cumulées de ce type qui ne seront pas maîtrisées. Pour le moment, la Présidente essaie de trouver une autre possibilité pour dispenser ces cours aux élèves à coût presque nul pour l'EDM.

La reprise de concertation avec les élus s'effectuera dès le mois de septembre. Pour le moment, les changements n'ont pas d'impact visible, cela prendra un peu de temps nécessaire à la mise en place du processus.

La séance est levée à 19h30.